

Avis voté en plénière du 22 septembre 2015

# Le régime social des indépendants (RSI)

## Déclaration du groupe de l'UNSA

La situation du RSI est, notamment, la conséquence de décision précipitée dans des délais de mise en œuvre raccourci à l'extrême. Une fois de plus, le décideur politique a confondu vitesse et précipitation. Il serait temps de prendre conscience que le temps politique doit tenir compte du temps opérationnel. L'UNSA partage la notion de « catastrophe industrielle » employée par la Cour des comptes.

Il est donc urgent de stabiliser la situation du RSI. Cela passe par une simplification que préconise le rapport et que nous soutenons.

En matière d'assurance maladie, les procédures d'ouverture des droits doivent permettre d'intégrer les ressortissants du RSI dans une action globale de simplification qui renforce le caractère universel de cette couverture.

Le rapport fait de la prévention un enjeu majeur. L'UNSA se félicite de l'importance accordée à ces actions.

Nous soutenons les préconisations en matière de ressources humaines et pointons, comme le rapport, la nécessité d'une meilleure écoute des salariés, notamment par leurs présence dans les conseils d'administration des caisses du RSI comme c'est le cas des autres institutions.

Par ailleurs, il serait utile de favoriser un adossement, sur certains sujets, au régime général, non pas pour aller vers un régime unique, mais pour profiter des savoir-faire et faciliter les mutations inter-régime qui tendent à se multiplier.

Pour toutes ces raisons, l'UNSA a voté l'avis.